



Compte-rendu de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2007

Rosny-sous-bois, le 16 mai 2007 - Réunie le jeudi 16 mai 2007 sous la présidence de Pierre GATTAZ, Président du Directoire, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société RADIALL a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées, à l'exception de la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire prévoyant, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise, une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Elle a en particulier approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006. Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 19.212 milliers d'euros et le bénéfice net consolidé par action s'établit à 8,68 euros (dilué 8,63 euros).

Dividende

L'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende net de 1,12 euro par action, correspondant à une distribution globale de 2.484.339,20 millions d'euros. Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 2007.

RADIALL conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques.

Présentation de l'entreprise : www.radiall.com

Communication financière : denis.bley@radiall.com

Tél. : 33 (0) 1 49 35 35 51